

TEXTES PARTICULIERS

Décret n° 2-26-139 du 5 chaoual 1447 (24 mars 2026) portant renouvellement de la licence attribuée à la société « Cimecom S.A » pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications par satellites de type VSAT.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 24-96 relative à la poste et aux télécommunications, promulguée par le dahir n° 1-97-162 du 2 rabii II 1418 (7 août 1997), telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

Vu le décret n° 2-97-813 du 27 chaoual 1418 (25 février 1998) portant application des dispositions de la loi n° 24-96 relative à la poste et aux télécommunications, en ce qui concerne l'Agence nationale de réglementation des télécommunications ;

Vu le décret n° 2-00-810 du 6 kaada 1421 (31 janvier 2001) portant attribution de la licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau public de télécommunications par satellites de type VSAT à la société « Argos S.A », tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-01-2076 du 13 chaabane 1422 (30 octobre 2001) portant cession de la licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau public de télécommunications par satellites de type VSAT attribuée à la société « ARGOS S.A », en faveur de la société « Cimecom S.A » ;

Vu le décret n° 2-24-995 du 24 rabii II 1446 (28 octobre 2024) portant délégation d'attributions et de pouvoirs à la ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration ;

Vu l'avis de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications ;

Après examen par le Conseil du gouvernement, réuni le 15 ramadan 1447 (5 mars 2026),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – La licence attribuée à la société « Cimecom S.A », en vertu du décret n° 2-00-810 du 6 kaada 1421 (31 janvier 2001) susvisé, est renouvelée pour une période supplémentaire de cinq (5) ans à compter du 15 février 2026.

ART. 2. – La ministre de l'économie et des finances, la ministre déléguée auprès du Chef du gouvernement, chargée de la transition numérique et de la réforme de l'administration et le Directeur de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 5 chaoual 1447 (24 mars 2026).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing :

*La ministre de l'économie
et des finances,*

NADIA FETTAH.

*La ministre déléguée auprès
du Chef du gouvernement, chargée
de la transition numérique
et de la réforme de l'administration,*

AMAL EL FALLAH.